

DELIBERATION du conseil municipal

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 14

Conseillers absents : 1

Séance du 28 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit février à 20 heures le conseil municipal régulièrement convoqué le 23 février 2023, s'est réuni, dans la salle des séances de la mairie sous la présidence de Madame Isabelle DOLLINGER, Maire et comme secrétaire de séance Madame Tania LAZARUS

Membres présents ayant pris part à la délibération n°2023/11 :

Madame Isabelle DOLLINGER, Madame Marie-Laure PFEIL, Monsieur Jean-Noël BURG, Madame Nathalie ANTONI, Madame Laurence BENDER, Madame Richarde BONATI-VELTEN, Monsieur Kévin DEBES, Monsieur Eric HIRSCH, Monsieur Geoffrey LANG, Madame Tania LAZARUS, Madame Emmanuelle MULLER WEIBEL, Madame Estelle OHLMANN, Monsieur Jean-Marie STEINMETZ, Monsieur Mathieu TRAUTTMANN.

Membre absent à la délibération n°2023/11 :

Monsieur Sébastien FUCHS.

Délibération n°2023/11

objet : Participation à un stage cirque de quatre classes de l'Ecole des Prés Verts

Le Maire soumet au Conseil municipal la demande du Directeur de l'Ecole des Prés Verts de Batzendorf sollicitant une participation financière de la Commune à un stage cirque de 4 jours au Jardins des deux Rives à Strasbourg (semaine Graine de Cirque) des classes PS-MS-GS bilingue, CP-CE1-CE2 bilingue, PS-MS-GS monolingue et CP-CE1-CE2 monolingue programmé aux mois de mai et juin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ↳ décide d'attribuer à la coopérative scolaire pour cette sortie une subvention de 6 € par élève participant et par jour, que les enfants soient domiciliés à Batzendorf ou hors commune ;
- ↳ autorise le Maire à mandater la subvention au vue d'une attestation comprenant l'état nominatif des élèves participants et les jours de stage effectués ;
- ↳ prévoit la dépense correspondante au budget primitif 2023.

Le Maire :



Isabelle DOLLINGER

La secrétaire de séance :



Tania LAZARUS

**Certifié Exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception au
Sous-Préfecture le 03 MARS 2023
et de la publication le 07 MARS 2023**

Le Maire,

